

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Politische Grundfragen
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Leuthard, Doris (cvp/pdc) BR UVEK / CF DETEC
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernet, Samuel
Bühlmann, Marc
Hirter, Hans
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Bernet, Samuel; Bühlmann, Marc; Hirter, Hans; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Politische Grundfragen, 2006 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Politische Grundfragen	1
Nationale Identität	7
Image der Schweiz im Ausland	8
Stimmung in der Bevölkerung	9

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
EU	Europäische Union
IV	Invalidenversicherung
WHO	World Health Organization
SGG	Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
NFA	Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung

ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
UE	Union européenne
AI	Assurance-invalidité
OMS	Organisation mondiale de la Santé
SSUP	Société suisse d'utilité publique
USS	Union syndicale suisse
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Politische Grundfragen

Politische Grundfragen

ANDERES
DATUM: 31.12.2006
HANS HIRTER

Qu'est-ce qui figurait à l'agenda politique suisse en 2006? Quelles étaient les affaires les plus importantes au Parlement? Et qu'est-ce qui a interpellé le public intéressé par la politique? Les événements les plus importants en 2006 sont résumés ci-dessous et ensuite listés par thème. Les liens vous mèneront directement à ces objets et événements clés de l'année en cours. Hier finden Sie die deutsche Version dieses Artikels.

Ne dérogeant en quelque sorte pas à la règle depuis trois ans, une grande partie des discussions politiques dans les médias ont porté sur le **conseiller fédéral UDC Christoph Blocher**. Il a toutefois moins été question des capacités de fonctionnement collégial du gouvernement qu'auparavant. Il a bien plus été question de prises de position du chef du DFJP en relation avec des décisions judiciaires en rapport avec la loi sur l'asile et la norme pénale antiraciste. Les opposants ont vu dans les propos de Christoph Blocher une infraction, ou tout du moins un manque de respect au principe de séparation des pouvoirs. Le système politique a continué à bien fonctionner, malgré la polarisation des forces politiques au gouvernement et au parlement, et malgré le fait que les blocages aient augmenté au parlement durant la législature en cours à cause des alliances « contre-nature » entre Verts et socialistes, d'un côté, et démocrates du centre de l'autre. La position du Conseil fédéral et de la majorité du parlement s'est imposée lorsque leurs décisions ont été contestées par référendum. Cela a non seulement été le cas pour la révision de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers, combattue par la gauche, mais également pour l'unification des allocations familiales, combattue par le PRD et l'UDC, et pour la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, combattue par l'UDC et les petits partis d'extrême-droite.

Les élections fédérales de l'automne 2007 se sont invitées dans le débat politique de manière encore plus sensible que l'année précédente. Les **partis** n'ont pas seulement présenté leurs plateformes électorales lors de leurs assemblées de délégués, mais ont également intégré des réflexions électorales dans leurs décisions politiques courantes. Aussi bien l'UDC que le PS se sont vus poussés à soutenir, comme en 2005 déjà, des référendums, et cela malgré le fait que leurs directions de parti respectives auraient plutôt souhaité éviter des campagnes de votation. Les socialistes ont soutenu le référendum des Verts contre la révision de l'assurance-invalidité. L'UDC a soutenu le référendum lancé par des petits partis d'extrême-droite (Lega dei Ticinesi et DS) à l'encontre du milliard de francs destiné au financement de l'effort de cohésion de l'UE. Les Verts ont une nouvelle fois été victorieux lors des élections cantonales ; si la progression de l'UDC et du PS a été hétéroclite, radicaux et démocrates-chrétiens ont à nouveau figuré sur la liste des perdants.

En acceptant l'aide financière suisse à destination des nouveaux pays membres de l'UE, le peuple a confirmé une fois encore son soutien aux **accords bilatéraux avec l'UE**. Le Conseil fédéral a réaffirmé cette politique durant l'année sous revue dans son rapport Europe 2006. Le gouvernement a, par ailleurs, relégué l'adhésion à l'UE d'un objectif stratégique à une simple option parmi d'autres. Economiesuisse, l'association faitière de l'économie, est allée plus loin en se prononçant résolument contre l'adhésion de la Suisse à l'UE.

L'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE a entraîné une réorientation de l'**immigration**. La part d'immigrés peu qualifiés et ne disposant pas de bonnes connaissances linguistiques a chuté au profit d'une main d'œuvre qualifiée issue d'Allemagne, notamment. Les flux migratoires mondiaux et le regroupement familial des personnes qui ont immigré avant tout depuis l'Europe du Sud-est dans les années 1990, témoignent du fait que l'immigration continue à créer des problèmes culturels, linguistiques et de formation. Les trois partis bourgeois ont présenté des moyens de régler ces problèmes. Alors que l'UDC a proposé avant tout des mesures répressives, comme par exemple l'expulsion des criminels condamnés, PRD et PDC ont insisté sur l'importance de la formation dans la réussite de l'intégration. Le durcissement de la loi sur l'asile a été soutenu par l'ensemble des partis bourgeois, mais combattu par la gauche qui estimait qu'il portait atteinte aux droits de l'homme.

L'**économie** a poursuivi son développement positif au cours de l'année sous revue, à nouveau en grande partie grâce aux exportations. Le taux d'inflation est resté faible, malgré l'excellente conjoncture. Quant au taux de chômage, il a continué à régresser. L'absence de véritables problèmes n'est sans doute pas étrangère au fait que le thème le plus débattu en matière de politique économique durant l'année sous revue ait été celui des salaires et indemnités, jugées exorbitantes, de quelques hauts managers des branches de la finance et de la pharmacie. Une initiative populaire a d'ailleurs été lancée relativement à cette question. La libéralisation dans le domaine des infrastructures a fait peu de progrès. Le parlement a presque terminé l'examen de la deuxième tentative de libéralisation du marché de l'électricité. Une majorité formée du PDC et de la gauche a rejeté la proposition du Conseil fédéral de privatisation de Swisscom. Dans son rapport sur la Politique agricole 2011, le Conseil fédéral a confirmé son intention de poursuivre la libéralisation de la politique agricole à petits pas. Les associations paysannes et leurs alliés PDC et UDC au parlement ont accepté cette stratégie, mais se sont prononcés en faveur d'un tempo de réformes plus lent, ainsi qu'une mise à disposition de moyens financiers supplémentaires pour pallier aux pertes de revenu des paysans.

Les **finances publiques** ont évolué de manière très positive, avant tout grâce à des rentrées fiscales en forte hausse. Les comptes de la Confédération ont bouclé sur un excédent de CHF 2,5 milliards, et ont ainsi largement dépassé les prévisions budgétaires. La grande majorité des cantons a également enregistré des résultats positifs au bilan de l'année sous revue. Il en a ainsi résulté une certaine marge de manœuvre pour des baisses d'impôt pour les familles et les entrepreneurs, notamment. Diverses décisions ont été prises, en conséquence, par les parlements ou en votation populaire. Au niveau fédéral, le parlement a voté les mesures immédiates demandées par le Conseil fédéral pour l'allègement des charges fiscales pour les familles. Il a par ailleurs ouvert la discussion sur le projet de baisse d'impôts pour les entrepreneurs. En parallèle à cela, le gouvernement s'est évertué, sans grand succès, à examiner les potentiels d'économies supplémentaires au niveau des dépenses de la Confédération. La nouvelle organisation des tâches au niveau de l'Etat fédéral a, quant à elle, progressé à grands pas : le parlement a en effet adopté la législation d'exécution relative à la répartition des tâches entre Confédération et cantons. Le Conseil fédéral a ajouté à cela des propositions de financement correspondantes.

Sur le plan des **assurances sociales**, la décision la plus importante a été prise au niveau de l'assurance-invalidité, hautement déficitaire de manière chronique. La question de son financement futur, et avant tout celle du découplage avec la caisse-AVS a été reportée. La 5ème révision de l'AI votée par le parlement crée les conditions préalables à un endiguement de l'augmentation des coûts. Le principe de l'« insertion avant la rente », concrétisé par des mesures comme le dépistage des cas de maladie, n'a pas été contesté. Des mesures isolées, comme la suppression des rentes pour conjoint, se sont cependant heurtées à une forte résistance de la part de la gauche et de plusieurs organisations de personnes handicapées, qui ont d'ailleurs lancé le référendum à l'encontre de la réforme. La discussion sur la 2ème révision de la loi sur l'assurance-maladie a occupé le Conseil des Etats durant toute l'année. La majorité du parlement a toutefois été d'accord sur le fait que, ni l'initiative populaire pour une caisse-maladie unique lancée par la gauche, ni l'initiative populaire UDC visant à des réductions massives des prestations dans l'assurance de base, ne constituaient des concepts de réforme praticables.

Problèmes politiques fondamentaux:

- La proposition de remplacer le « cantique suisse » par un hymne national moderne n'a pas trouvé de majorité.
- Le chômage est resté la préoccupation première de la population durant l'année sous revue.
- Dans le canton de Genève, qui possède la Constitution la plus ancienne de Suisse, la plupart des partis politiques se sont prononcés en faveur d'une révision totale de celle-ci.

Ordre juridique:

- Le chef du DFJP, Christoph Blocher, a envisagé une révision de la norme pénale antiraciste.
- Le parlement a décidé de mettre sur pied un nouveau numéro unique de sécurité sociale, qui pourra également être utilisé à des fins statistiques.
- Le dénombrement de la population ne se fera plus par le truchement d'un

recensement avec questionnaire à l'avenir, mais sur la base des registres communaux des habitants et de sondages représentatifs.

- Le Conseil fédéral aimerait donner des possibilités supplémentaires aux organes de protection de l'Etat au niveau de la surveillance préventive.
- Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'initiative populaire de l'UDC sur les naturalisations.
- Le Conseil des Etats a adopté l'unification du droit de procédure pénale.
- Le groupe « Marche blanche » a déposé son initiative populaire «pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie enfantine».
- Le parlement n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur la loi d'application de l'initiative « Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables ».
- Les chambres ont adopté les bases légales nécessaires à la lutte contre la violence lors de manifestations sportives ; un référendum lancé par divers clubs de supporters de football et de hockey sur glace n'a pas abouti.
- Le Conseil fédéral a présenté son projet de nouveau code de procédure civile unifié ; celui-ci doit remplacer les 26 réglementations cantonales.

Institutions et droits populaires:

- L'Assemblée fédérale a élu Doris Leuthard, la présidente du PDC, en tant que successeur du conseiller fédéral Joseph Deiss.
- Le parlement a confirmé son intention de réunir, dans un seul et même département, les offices fédéraux qui s'occupent de la formation, de la recherche et de l'innovation.
- La primauté des cotisations pour les prestations de vieillesse a été introduite avec l'adoption de la révision totale de la loi sur la caisse de pension du personnel fédéral par les chambres.
- Le Conseil national a rejeté le passage à un nouveau rythme des sessions parlementaires à une semaine par mois.
- Le parlement s'est prononcé en faveur d'une réduction du nombre de juges fédéraux.
- L'édification d'une législation d'exécution à l'introduction récente de l'initiative générale s'est révélée trop compliquée.
- Le Conseil national a voté un contre-projet indirect à l'initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale ».

Structures fédéralistes:

- Le parlement a adopté la loi de mise en oeuvre de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).
- La Landsgemeinde glaronaise a décidé de réduire drastiquement le nombre de communes de 25 à 3.
- L'Assemblée interjurassienne a commencé à élaborer un rapport sur le rattachement des trois districts du Jura bernois au canton du Jura.

Elections:

- Lors des élections de huit parlements cantonaux, la représentation des Verts et de l'UDC a été renforcé tandis que le PS, le PRD et surtout le PDC ont perdu des sièges.
- Le canton de Berne a élu un gouvernement à majorité rose-verte. Le Jura retrouve un exécutif à majorité bourgeoise par le siège du PRD.
- L'UDC reste sans succès dans les élections aux exécutifs cantonaux.
- Lausanne a élu un exécutif majoritairement rose-verte.

Politique étrangère:

- Le Conseil fédéral a présenté le Rapport Europe 2006, dans lequel il relègue l'adhésion à l'UE à une simple option parmi d'autres.
- Le peuple a accepté la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, qui prévoit le versement d'un milliard de francs sur cinq ans.
- Plusieurs accords de libre-échange dans le cadre de l'AELE ont été adoptés par les chambres.
- Ces dernières ont adopté l'arrêté fédéral concernant l'octroi de préférences tarifaires en faveur des pays en développement.
- Le commerce extérieur suisse a connu une année exceptionnelle.
- Le parlement s'est prononcé en faveur de la révision du Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (le cristal rouge).

Armée:

- Le Conseil fédéral a approuvé deux accords qui fournissent de nouvelles bases légales

- à l'engagement d'officiers suisses dans le cadre de l'ISAF en Afghanistan.
- Le Conseil national a refusé les modifications de l'organisation de l'armée proposées par le Conseil fédéral (étape de développement 2008/2011 de l'armée).
 - Les cantons ont avoué qu'ils ne pouvaient se passer de l'armée pour la surveillance des représentations diplomatiques étrangères en Suisse.
 - Les chambres fédérales ont adopté le Programme d'armement 2006.
 - Le parlement a adopté une motion qui demandait au Conseil fédéral d'introduire la notion de « preuve par l'acte » dans le cadre de la loi fédérale sur le service civil.

Politique économique:

- Le développement économique favorable s'est poursuivi durant l'année sous revue.
- Le parlement a adopté le projet de nouvelle politique régionale proposé par le Conseil fédéral.
- Le gouvernement a mis en consultation des propositions pour l'introduction unilatérale du principe du Cassis de Dijon, réclamée par de nombreux milieux.
- Un privé a lancé une initiative populaire en faveur de la limitation des salaires des cadres et des indemnités des membres des conseils d'administration dans les sociétés anonymes, souvent jugés exorbitants.

Crédit et monnaie:

- La Banque nationale suisse a poursuivi, compte tenu de la bonne situation conjoncturelle, une politique monétaire légèrement restrictive.
- Le parlement a adopté la nouvelle loi sur les placements collectifs en capital.
- Le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative populaire « Utilisation des bénéficiaires de la Banque nationale pour l'AVS ».
- Le Conseil national s'est prononcé contre un ancrage du secret bancaire dans la Constitution fédérale.
- La commission d'experts pour une révision totale de la loi sur le contrat d'assurance a livré son projet durant l'année sous revue.

Agriculture:

- Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'évolution de la future politique agricole (PA 2011).
- Les chambres ont adopté la révision de l'aménagement du territoire qui touche au secteur agricole.
- La révision de la loi sur les épidémies a été adoptée par le parlement.
- Les chambres ont adopté plusieurs interventions relatives à la question du génie génétique dans l'agriculture.
- Le Conseil fédéral n'a pas souhaité prendre de mesures strictes à l'égard des chiens dangereux au niveau fédéral. Certains cantons n'ont dès lors pas hésité à agir dans ce domaine.
- Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'initiative populaire intitulée « Sauvez la forêt suisse ».

Finances publiques:

- Le Conseil fédéral a mis en consultation quatre modèles pour la révision de l'imposition des couples mariés; le parlement a adopté les mesures immédiates atténuant la discrimination fiscale des couples mariés par rapport aux concubins.
- Les chambres fédérales ont débattu de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés.
- Les comptes d'Etat 2006 ont été clôturés avec un excédent de CHF 2.5 milliards.
- Le budget 2007 prévoit un excédent de CHF 904 millions.
- Le parlement a voté la législation d'exécution concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT); le Conseil fédéral a présenté le message sur la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur.

Energie:

- L'année sous revue a été marquée par les débats relatifs à la future politique énergétique de la Suisse.
- Le Conseil fédéral a adopté un mandat pour des négociations en vue d'un accord sur le transit d'électricité avec l'UE.
- Les divergences relatives à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité n'ont pas pu être aplanies au parlement durant l'année sous revue.
- Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la nouvelle organisation de la surveillance de la sécurité nucléaire.

- L'Office fédéral de l'énergie a présenté un projet de plan de route, qui esquisse les procédures à suivre en cas de recherche d'un site d'entreposage de déchets radioactifs.
- La Suisse s'est jointe au partenariat international pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEP).

Transports et communications:

- Le parlement a approuvé la création d'un fonds d'infrastructure pour les routes et le rail doté de CHF 20.8 milliards.
- Le Conseil fédéral a demandé un 9ème crédit-cadre concernant les contributions d'investissement aux chemins de fer privés d'un montant de CHF 600 millions; les chambres fédérales l'ont augmenté à CHF 800 millions.
- Le parlement n'est pas entré en matière sur le projet de privatisation de Swisscom.
- Le gouvernement a l'intention de poursuivre la libéralisation progressive du marché postal suisse.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de modification constitutionnelle pour un financement spécial de l'aviation.

Aménagement du territoire et logement:

- Le Parlement a débattu d'une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, qui vise à améliorer les gains accessoires des agriculteurs.
- Le PRD zurichois a déposé une initiative populaire fédérale concernant la restriction du droit de recours des organisations.
- Le Conseil fédéral a l'intention d'abroger la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger.
- Son projet de révision du droit du bail ayant été critiqué en consultation, le gouvernement a décidé de régler les modifications susceptibles d'être revues par biais d'ordonnance.

Protection de l'environnement:

- Le parlement a débattu de l'introduction d'une taxe sur les combustibles et d'une réduction de l'impôt sur les gaz naturel, liquide, et le biogaz.
- L'initiative populaire pour la renaturation a été déposée.
- Le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques».
- Le PRD zurichois a déposé une initiative populaire fédérale concernant la restriction du droit de recours des associations. Le parlement a limité le droit de recours des associations environnementales dans le cadre des études d'impact sur l'environnement.
- Les chambres fédérales ont procédé à une révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage qui crée des bases légales pour la création de parcs nationaux.

Population et travail:

- La population résidente a dépassé pour la première fois la barre des 7.5 millions de personnes.
- L'Office fédéral de la statistique a publié une estimation des coûts moyens du travail en Suisse en comparaison avec les pays de l'UE.
- Le taux moyen de chômage a baissé de manière significative durant l'année sous revue.
- Les chambres ont adopté la révision de la Loi sur le travail, qui prévoit que la limite d'âge pour la protection spéciale des jeunes travailleurs soit abaissée à 18 ans.

Santé, assistance sociale, sport:

- Un rapport de l'OMS et de l'OCDE a évalué de manière positive le système de santé suisse.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de réglementation relative à la recherche sur l'être humain.
- Dans les cantons du Tessin et de Soleure, le peuple s'est prononcé en faveur d'une interdiction de fumer dans les restaurants et les lieux publics.
- Le Conseil national a donné un nouvel élan à une révision de la loi sur les stupéfiants.
- La Confédération a publié pour la première fois une statistique détaillée de l'aide sociale.
- Le parlement a alloué un deuxième crédit, plus important, pour l'organisation du Championnat d'Europe de Football 2008.

Assurances sociales

- L'USS a déposé son initiative populaire en faveur d'un âge de la retraite flexible.
- Le parlement a adopté la 5ème révision de l'AI ; plusieurs organisations de personnes handicapées ont lancé le référendum à son encontre.
- Le Conseil fédéral a demandé au parlement un abaissement du taux de conversion au niveau de la prévoyance professionnelle.
- Le parlement s'est prononcé contre l'initiative populaire de la gauche en faveur d'une caisse maladie unique, et a poursuivi ses travaux en rapport avec la 2ème révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.
- Malgré une situation qui s'est améliorée sur le marché du travail, l'assurance-chômage n'a pu sortir des chiffres rouges.

Groupes sociaux:

- Le peuple a clairement accepté la révision de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers.
- Le Conseil fédéral a décidé de faire participer la Suisse à un protocole facultatif de l'ONU qui complète la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- Le parlement a fixé à CHF 120 millions le deuxième crédit d'engagement (2007-2011) pour le programme d'impulsion en faveur de la création de places de garde des enfants en dehors de la famille.
- La loi sur l'harmonisation des allocations familiales a été acceptée à une nette majorité en votation populaire.

Enseignement et recherche:

- Le peuple et les cantons ont approuvé la révision des articles constitutionnels sur l'éducation.
- La CDIP a mis en consultation le nouveau concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse HarmoS.
- Le parlement a approuvé la loi sur les professions médicales.
- Les chambres fédérales ont adopté la participation de la Suisse au 7ème programme-cadre de recherche de l'UE pour un montant de CHF 2.545 milliards.
- Le Conseil national a débattu de la révision de la loi sur les brevets.

Culture, langues, églises:

- En été, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la mise en consultation de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture, et de la révision totale de la loi fédérale sur la fondation Pro Helvetia.
- Les accords MEDIA de l'UE sont entrés en vigueur le 1er avril ; ils permettent une collaboration intégrale, et à titre égal, de la production cinématographique suisse.
- Les chambres ont adopté une loi-cadre pour la rénovation et l'agrandissement du Musée suisse des transports.
- Le Conseil des Etats a adopté la révision de la Loi sur le droit d'auteur.
- Une commission du Conseil national a présenté son projet de loi sur les langues nationales.

Médias:

- L'année sous revue a été marquée par les débats autour des poursuites judiciaires de journalistes pour la publication de documents officiels confidentiels.
- Le nouveau centre de presse pour les médias accrédités au Palais fédéral a été ouvert au mois de juin.
- Trois nouveaux journaux gratuits ont été lancés en 2006 : « 20 Minutes », « Heute » et « Cash-Daily ».
- La révision de la loi sur la radio et la télévision a été adoptée par les chambres.
- La Suisse peut désormais utiliser l'adresse suisse.ch, dans les quatre langues nationales, en tant que portail internet officiel.

Nationale Identität

ANDERES

DATUM: 11.08.2012
MARC BÜHLMANN

Mitte August wurde in Villmergen (AG) mit einem Freilichttheater und einem Festakt das 300-Jahr-**Gedenken an den Zweiten Villmergerkrieg** abgehalten. Bei der Schlacht von Villmergen schlugen die protestantischen Berner die katholischen Innerschweizer Truppen vernichtend. Die Folgen waren nicht nur territoriale Veränderungen, sondern auch die Schaffung eines paritätischen Schiedsgerichts für konfessionelle Streitfragen. Festrednerin Bundesrätin Leuthard betonte, dass der in Aarau unterzeichnete vierte Landfrieden vom 11. August 1712 ein Grundstein für die Schweizer Kultur des Dialogs sei, und aufgezeigt habe, dass Mehrheitsentscheide minderheitsfähig sein müssten.¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.08.2014
MARC BÜHLMANN

Seit die Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft (SGG) 2013 ihre strengen Nutzungsbedingungen für die von ihr verwaltete **Rütli**-Wiese gelockert hat, sind Parteien und andere Organisationen berechtigt, politische Veranstaltungen bei der Wiege der Nation abzuhalten. Dies war bis anhin strikte untersagt gewesen. Allerdings will die SGG nach wie vor verhindern, dass der bedeutende Standort für Propaganda-Aktivitäten, partikuläre politische Ziele oder kommerzielle Zwecke missbraucht wird. Besuchergruppen mit mehr als 50 Personen benötigen deshalb nach wie vor eine Bewilligung durch die SGG, und Veranstaltungen zu Themen, über die in den folgenden drei Monaten abgestimmt wird, oder Parteiversammlungen in den sechs Monaten vor eidgenössischen oder kantonalen Wahlen bleiben verboten. Ebenfalls untersagt bleiben sollen Anlässe, die sich gegen bestimmte Gruppen richten, die gesellschaftlich-kulturelle Vielfalt nicht akzeptieren oder thematisch polarisieren. Die SGG hatte das vorher geltende Parteiverbot seit dem Zweiten Weltkrieg konsequent durchgesetzt. Für Probleme hatte über längere Zeit die rechtsextreme Szene gesorgt, die das Rütli immer wieder für Propaganda-Zwecke missbraucht hatte. Wirbel hatten im Mai 2011 zudem ein unbewilligter Anlass der SVP auf dem Rütli sowie das kurz darauf erteilte Verbot an verschiedene Innerschweizer CVP-Kantonalparteien verursacht, die Wiese für eine Rede von Bundesrätin Doris Leuthard zur Verfügung zu stellen. Es waren just diese zwei Parteien, die beim Bundesrat Druck für eine Öffnung des Rütli für politische Organisationen machten. Zwar wurde eine Motion der SVP in den Räten nicht behandelt, ein Postulat Glanzmann-Hunkeler (cvp, LU) brachte die Regierung und die SGG aber an einen gemeinsamen Tisch, worauf die Rütli-Verwalterin schliesslich einlenkte. Glanzmann-Hunkeler zeigte sich froh ob dem neuen Reglement. Weniger zufrieden war die SVP, die – wie in einer im März 2014 eingereichten Interpellation von Peter Keller (svp, NW) angedeutet – befürchtete, zur auf der Wiege der Nation unerwünschten Partei erklärt zu werden, da sie als Partei notwendigerweise polarisierende Themen anpacke. Ob der Antwort des Bundesrates, er vertraue als Oberaufsicht über die SGG, dass die Gesellschaft die Benutzerordnung mit dem notwendigen Augenmass anwenden werde, zeigte sich der Interpellent nicht befriedigt. Im November 2014 ärgerte sich alt-Bundesrat Christoph Blocher in der Sonntagspresse über den durch die SGG verhängten „Maulkorb für Politiker“.²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.08.2015
MARC BÜHLMANN

Im Wahljahr stiessen die **1.-August-Ansprachen** von Bundesräten und Parteipräsidenten auf grössere mediale Resonanz. Dabei schlugen die Vertreter der Parteien lautere Töne an und richteten ihre Festreden thematisch anders aus als die Regierungsmitglieder. So warnte etwa SVP-Parteipräsident Toni Brunner vor der Zuwanderung, die noch immer nicht gestoppt worden sei. SP-Präsident Christian Levrat warf der SVP Polemik und Niveaulosigkeit vor und rief dazu auf, Menschen in Not aufzunehmen. Christophe Darbellay – Präsident der CVP – warnte vor "Brandstiftern", die Panik schürten, obwohl die Integration von Einwanderinnen und Einwanderern trotz einigen Problemen gut funktioniere. Auch BDP-Präsident Martin Landolt sprach sich für eine Aufnahme von Zuflucht suchenden Menschen aus. Das seien nicht einfach Wirtschaftsflüchtlinge, sondern Menschen, die per Geburt weniger privilegiert seien als Schweizerinnen und Schweizer.

Die Bundesrätinnen und Bundesräte betonten derweil eher die Europapolitik. In ihrer Radioansprache und ihrer Festrede auf dem Rütli betonte Bundespräsidentin Simonetta Sommaruga, dass die anstehenden Weichenstellungen mit Europa nur mit einer lösungsorientierten politischen Kultur bewältigt werden könnten. Auch Eveline Widmer-Schlumpf betonte bei ihrer Festrede in Titterten (BL), dass schrille Töne in der Politik nicht zu Lösungen führten. Leider werde die Kultur des Ausgleichs von einigen immer stärker aufs Spiel gesetzt. Die wirtschaftliche Bedeutung der Zusammenarbeit mit der EU wurde von Doris Leuthard in Ottenbach (ZH) und Zuzach (AG) betont. Als einzige Magistratin sprach sie auch die Flüchtlingspolitik an: Die Schweiz könne im

Bewusstsein ihrer humanitären Tradition mehr tun als andere Länder. Die Wirtschaft war Thema von Johann Schneider-Ammanns Rede. Auch der Wirtschaftsminister, der ebenfalls im Kanton Basel-Landschaft, in Allschwil und in Windisch (AG), auftrat, betonte dabei die Bedeutung der Zusammenarbeit mit Europa. Einer Stärkung des inneren Zusammenhaltes redeten Didier Burkhalter (in Zürich und in Sumiswald, BE) und Alain Berset (in Lindau, ZH) das Wort – Berset war der einzige Regierungsvertreter, der zudem auch noch eine Ansprache in der Romandie hielt (in Sierre, VS): Die Masseneinwanderungsinitiative schein die Schweiz gespalten zu haben; trotz wachsender kultureller Vielfalt müsse die Gesellschaft aber zusammengehalten werden. Einzig Ueli Maurer warnte in Grosswangen (LU) und Nottwil (LU) vor einem engeren Anschluss an die EU und lobte auch bezugnehmend auf die Geschichte der Eidgenossenschaft den bewährten Weg der Unabhängigkeit.³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 05.01.2017
KAREL ZIEHLI

Le 30 avril 2017 fut jour de fête dans la commune de Sarnen dans le canton d'Obwald. En effet, les **600 ans de la naissance du "Frère Nicolas"** furent marqués par des célébrations à la hauteur du personnage historique. Pas moins de 300 officiels, dont la présidente de la Confédération Doris Leuthard, étaient présents à l'invitation du canton d'Obwald. Mis à part les cantons de Vaud et d'Appenzell Rhodes-Intérieures qui n'étaient pas représentés par un membre de leur gouvernement (les premiers étant occupés par les élections de l'exécutif cantonal ayant lieu au même moment et les seconds ayant leur Landsgemeinde le même jour), tous les cantons ont envoyé un représentant pour célébrer cet anniversaire. Niklaus von Flüe – qui deviendra plus tard Frère Nicolas – est notamment connu pour être entré en pèlerinage et avoir eu une vision le poussant à s'établir en ermite proche de sa maison, commençant un jeûne qui aurait duré 20 ans.

De par son intérêt pour la société et la politique, il se serait également impliqué dans la signature du Covenant de Stans de 1481 qui vit les cantons-villes et cantons campagnards – en situation de conflit vis-à-vis de l'admission au sein de la Confédération des cités de Fribourg et de Soleure – résoudre leurs différends. Grâce à la médiation avisée de Niklaus von Flüe, les cantons de la Confédération réussirent à s'accorder pour permettre aux deux villes de rejoindre la Confédération. Ce covenant reste pour beaucoup l'un des jalons de l'identité des confédérés. De par son importance historique, la Poste a édité un timbre en l'honneur de l'entremetteur.

Mais l'anniversaire de la naissance du Frère Nicolas est également marqué par une controverse autour de la cérémonie qu'un comité proche du parti de l'UDC a prévu d'organiser le 19 août, ainsi que de l'invitation faite à l'évêque de Coire Vitus Huonder à venir y tenir un discours. Certains, comme l'ancien curé-doyen d'Obwald ainsi qu'ancien curé de Kerns Karl Imfeld, critiquent l'implication d'un homme d'église dans une cérémonie organisée par un cercle de politiciens.

Cette cérémonie parallèle est l'occasion, selon l'historien Thomas Maissen, pour Christoph Blocher – également invité à y donner un discours – d'utiliser, à des fins politiques, cette figure qu'est Niklaus von Flüe en s'appuyant sur ses paroles. Celles-ci – relatées 50 ans après sa mort – sont, pour certains, les prémices d'une Suisse neutre et indépendante. Thomas Maissen précise toutefois qu'à l'époque où Frère Nicolas était en vie, la Suisse n'était pas un Etat et que le concept de neutralité n'apparaîtra qu'au 17ème siècle.⁴

Image der Schweiz im Ausland

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 04.10.2017
SAMUEL BERNET

Anfang Oktober 2017 wurde bekannt, dass der Waadtländer **Jacques Dubochet**, zusammen mit Joachim Frank von der Columbia University in New York und Richard Henderson von der Cambridge University, **den Nobelpreis für Chemie 2017 gewonnen hat**. Die drei wurden von der Königlich Schwedischen Akademie der Wissenschaften für ihre Entwicklung der sogenannten Kryo-Elektronenmikroskopie ausgezeichnet, womit Biomoleküle in Bewegung und mit atomgenauer Auflösung abgebildet werden können. «Die Kryo-Elektronenmikroskopie hat die Biochemie in ein neues Zeitalter katapultiert», wurde das Nobelkomitee im Tages-Anzeiger zitiert; nie zuvor sei es so leicht gewesen, Livebilder von Biomolekülen wie etwa Proteinen oder DNA einzufangen. Bundespräsidentin Doris Leuthard gehörte zu den ersten Gratulanten und teilte über ihren Sprecher mit, dass diese Auszeichnung für die hervorragende Forschungsarbeit sie stolz mache auf die Schweiz. Dubochet hatte zuletzt eine Professur an der Universität Lausanne inne gehabt, bevor er 2007 emeritiert wurde. Biographisch fällt insbesondere seine Legasthenie auf, die ein Schulpsychologe festgestellt hatte. Dubochet war der erste Legasthenie-Fall in der Geschichte des Kantons Waadt; seine

Karriere verdanke er dem Widerstand seiner Eltern gegen seinen Ausschluss aus der Regelschule und einem Schuldirektor, der «schlau genug» war, ihn trotz seiner Lese- und Rechtschreibstörung in die Primarschule aufzunehmen, so Dubochet im Tages-Anzeiger. In der NZZ sagte er, dass ihm das Legasthenikersein erlaubt hätte, «in allem schlecht zu sein» und dass er dadurch ein Verständnis entwickelt habe für jene, die mit Schwierigkeiten zu kämpfen hätten. Dubochet ist Mitglied des Stadtparlaments von Morges VD, in dem er für die SP politisiert. Er ist der 28. Schweizer Nobelpreisträger; zuletzt hatte 2002 Kurt Wüthrich den renommierten Wissenschaftspreis gewonnen, ebenfalls in Chemie.⁵

Stimmung in der Bevölkerung

ANDERES
DATUM: 03.01.2017
KAREL ZIEHLI

Dans son discours pour l'année 2017, la présidente de la Confédération **Doris Leuthard appelle à plus de solidarité et de cohésion en Suisse**. La conseillère fédérale se montre optimiste pour l'avenir de la Suisse et rappelle que des décisions importantes touchant les générations à venir ont été prises, comme la stratégie énergétique 2050, le tunnel du Gothard ou encore le frein à l'endettement. Dans son discours, Doris Leuthard tient également à préciser que la Suisse est un pays stable malgré une situation à l'internationale des plus précaires. Mais pour conserver cette stabilité, la cohésion interne est d'autant plus nécessaire. Finalement, elle souhaite à toutes les personnes éloignées de leur foyer et à toutes personnes subissant violences et attentats que l'année 2017 leur apportera calme et paix et ainsi un peu de normalité dans leur vie.⁶

1) NZZ, 13.8.12.

2) Benutzungsordnung Rütli 2014

3) 1. August Ansprache Alain Berset; 1. August Ansprache Alain Berset(2); 1. August Ansprache Didier Burkhalter; 1. August Ansprache Didier Burkhalter(2); 1. August Ansprache Doris Leuthard; 1. August Ansprache Johann Schneider Ammann; 1. August Ansprache Ueli Maurer; BaZ, 23.7.15; Blick, TG, 25.7.15; So-Bli, 26.7.15; Blick, LZ, 28.7.15; BLZ, 29.7.15; TG, 31.7.15; SO, 2.8.15; BaZ, Exp, NZZ, 3.8.15

4) SGT, 5.1.17; LZ, 6.1.17; SGT, 17.1.17; LZ, 19.1., 21.2.17; WW, 9.3.17; LZ, 1.5.17

5) AZ, Blick, LT, LZ, NZZ, TA, 5.10.17; SoZ, 8.10.17; TA, 8.12.17; TA, TG, 11.12.17

6) NZZ, SGT, 3.1.17